



Municipalité d'Issoudun
314, rue Principale
Issoudun (Québec) G0S 1L0
Tél : 418 728-2006
munissoudun@videotron.ca

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure relative à la marge avant.

La dérogation demandée est la suivante :

- **La marge avant de la résidence devrait être à 10 mètres alors qu'elle est à 9,7 mètres soit 0,3 mètres (3%).**

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra lundi le 3 décembre 2018, à 19h30, au 268, rue Principale, Issoudun.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Le 12 novembre 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 12^e jour de novembre 2018, publié dans l'Issoudunois du mois de novembre et mis sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 novembre 2018.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP
Directrice générale et secrétaire-trésorière